

EPCI DU BASSIN DE LANDRES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 05 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi cinq février à vingt heures au Foyer Municipal de Mercy le Bas, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, DONETTI, RIGOLET, FISCHESSE, BERNARDI
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE
Commune de JOUDREVILLE : M. LEON
Commune de LANDRES : M. CECCATO
Commune de MERCY LE BAS : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, COUJOUR, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : MM. GOURY, MASCELLI, MIRJOLET, SABBA
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNAK, GAYCHET, FRETTE, CARLI

Etaient représentés :

Commune de BOULIGNY : M. BRUSCO représentée par Mme KINTZINGER
Commune de JOUDREVILLE : Mme CROCIATI représentée par M. LEON
Commune de PIENNES : Mme TYL représentée par M. MARASSE

Etaient absents (excusés) :

Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Secrétaire de séance : Mme KOSINSKI

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Audun le Roman

Délégués en exercice : 29

Présents : 24

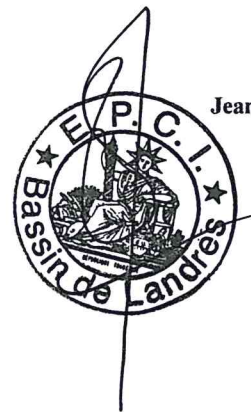
Votants : 27

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
28/01/2015

Date de publication : 06/02/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 06/02/2015

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

Vu le projet d'aménagement de la voirie communautaire dans la traverse d'Avillers,

Considérant que le SDE 54 peut intervenir sur le financement de l'enfouissement des réseaux électriques,

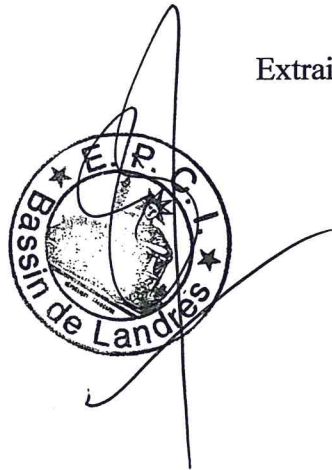
Vu le programme des travaux et le coût prévisionnel de l'enfouissement des réseaux secs,

Après avoir entendu Madame le Maire d'Avillers,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De solliciter la participation du SDE 54 sur la partie enfouissement des réseaux électriques sur l'année 2016, pour l'opération aménagement de la Traverse d'Avillers Tranche 2
- De solliciter l'autorisation d'engager les travaux par anticipation
- D'autoriser le Président à signer la demande de subvention.



Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON